Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB26_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER

Absents excusés : Madame Cyriane PENHOAT a donné pouvoir à Mme Caroline LÉON-COUSIN, Monsieur Vincent PIEPLU a donné pouvoir à Madame Océane FEBVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANÉLARD

Date de convocation : le vendredi 24 avril 2026

DÉLIBÉRATION N° 26/2026 – Remboursement d'une facture prise en charge par un élu.

Un baby-foot d'occasion a été acheté par Monsieur Alain Brombin pour un montant de 170 €
Il convient donc d'effectuer le remboursement de cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'indemniser la personne concernée à hauteur du montant TTC indiqué sur la facture.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick ANÉLARD

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE 22690 CÔTES D'ARMOR